

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 avril 2008

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 54

Date de la convocation : 18 avril 2008

Présents avec pouvoir de vote : 53

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU, Daniel LATUILE (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON, Ghislain VOURIOT, Myriam MULLER (suppléante),

Bussy-Albieux : Georgette LEFEBVRE, Sylvie SOUCHON (suppléante)

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT, Michel THEVENET (suppléant sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX, Jacques ZANTEDESCHI (suppléant)

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Hélène DUCLOS (suppléante sans pouvoir de vote)

Montverdu : Didier LAFOND, Marcel POMMIER, Jean-Pierre FRANCE (suppléant)

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Ghislain BOUVIER, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELON,

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT, Alain FLACHAT, Jean-Luc VENET (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL,

Saint Sixte : Pascal BARRIER, Alexandra GROS,

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON, Roger BERNARD (suppléant sans pouvoir de vote), Myriam MEILLAND (suppléante sans pouvoir de vote)

Sainte Foy Saint Sulpice : Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (suppléante)

Trelins : René COUTURIER, Jean-Paul RAVEL (suppléant)

Excusés : Bernard MIGEON (Boën), Bernard VIAL (Bussy-Albieux), Christian GIMBERT (Marcilly le Châtel), Jean-Luc SOUZY (Ste Foy St Sulpice), Michel CELLIER (Trelins)

M. le Maire de Leigneux souhaite ensuite la bienvenue et une bonne réunion à tous les participants présents.

M. le Président ouvre la séance, fait part des participants ayant demandé à ce qu'on excuse leur absence, précise les questions diverses envisagées et demande si d'autres thèmes sont souhaités. L'assemblée valide ainsi les questions diverses suivantes :

- Service de réanimation de l'hôpital de Montbrison,
- Indemnités des président et vice-présidents,
- Courriers reçus de M. Giraud sur l'hôpital local de Boën,
- Assurances personnelles pour les élus,
- Préparation du projet de territoire

M. le Président aborde ainsi l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 9 avril 2008

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu du conseil du 9 avril 2008 joint à la convocation de la présente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité. Le registre des procès-verbaux est mis en circulation pour signature.

2. Election des représentants de la Communauté de Communes aux différentes structures partenaires

M. le Président présente rapidement les syndicats, associations ou autre structures auprès desquels la communauté de communes doit désigner des représentants. La désignation est synthétisée dans le tableau suivant : toutes les décisions ont été prises à l'unanimité par vote à mains levées.

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat mixte des Pays du Forez	5 Louis BOUCHET (Marcilly) Michel CELLIER (Trelins) Bernard MIOCHE (Leigneux) Lucien MOULLIER (Boën) Dominique ROCHE (Marcoux)	

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 avril 2008

Syndicat de rivières - compétence rivière (15 communes sur bassin versant Lignon, Vizézy, Anzon)	15 Ailleux – Michel SIMON Boën - Thierry LEMAITRE Débats – Agnès TARIT Leigneux – Michel THEVENET L’Hôpital – Jacky THEVENET Marcilly – Louis BOUCHET Marcoux – Matthieu POULY Montverdun – Jean-Pierre FRANCE Sail - Stéphane CARRERAS St Sixte – Marius MOULIN St E le Molard – Alain FLACHAT St Laurent – Yves BARJAT Ste Agathe – Nicole PARDON Ste Foy – Gabriel BALLIGAND Trelins – René COUTURIER	15 Ailleux – Jean-Marie MULTEAU Boën – Lucien MOULLIER Débats – Philippe THIOILLIER Leigneux – Bernard MIOCHE L’Hôpital – Hubert MARCOUX Marcilly – Jacques ZANTEDESCHI Marcoux – Jean-Bernard ROCHE Montverdun – Didier LAFOND Sail – Jean-Paul COMBE St Sixte – Guy GRANGE St E le Molard – Robert BOURRAT St Laurent - André REYNAUD Ste Agathe - Myriam MEILLAND Ste Foy – Alain DURIEU Trelins - Jean PALMIER
Syndicat de rivières - compétence SPANC	4 Arthun – André GIRARD Bussy-Albieux – Serge DERORY Cezay - Laurent TALLARONT Débats - Agnès TARIT	4 Arthun - Josiane BALDINI Bussy-Albieux- Cédric ESSERTEL Cezay – Hubert COUDOUR Ste Agathe – Pierre DREVET
SYDEMER SYndicat mixte d’étude pour le traitement des DEchets MENagers et assimilés Résiduels du Stéphanois et du Montbrissonnais	3 Bernard CHAPELON Pierre DREVET (Ste Agathe) André ROUSSON (Ste Agathe)	3 Didier LAFOND (Montverdun) Dominique ROCHE Agnès TARIT
Maison des services des Monts du Forez	1 élu référent au moins Bernard CHAPELON	
Association Créer et Vivre en Massif Central	1 Bernard MIOCHE	Pierre DREVET
PLIE plan local pour l’insertion et l’emploi	1 Bernard CHAPELON	1 Daniel LATUILE (Ailleux)
Mission locale du Forez	2 Marie Hélène BRIAT (Marcilly) Daniel LATUILE (Ailleux)	
SIEL syndicat intercommunal d’énergies de la Loire	1 Louis BOUCHET	1 Lucien MOULLIER
Conseil d’administration de TL 7	1 Lucien MOULLIER	
Office du tourisme du Pays d’Astrée	5 Thierry GOUBY (Marcilly) Robert BOURRAT (St Etienne le Molard) Ghislain BOUVIER (Sail) Micheline CARRE (Leigneux) Alexandra GROS (St Sixte) + Gilbert MAYOUD (Boën) + Jacques ZANTEDESCHI (Marcilly)	
Ecole de musique du Pays d’Astrée	1 M. Jean Louis PONTUS (Ste Foy) + Mme Josiane BALDINI (Arthun)	

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 avril 2008

APIJ Association Pour l'Intercommunalité des Jeunes	4 membres de droit dont le Président Marie Hélène BRIAT (Marcilly) Didier LAFOND (Montverdun) Myriam MEILLAND (Ste Agathe) Jean-Luc VENET (St Etienne le Molard) + Bernard CHAPELON	
Centre culturel de Goutelas	2 Bernard CHAPELON Thierry GOUBY	Agnès TARIT
Pôle bois du Haut Forez	1 Gilles THOMAS (St Laurent)	Noël MARCOUX (Marcilly le Châtel)
CAO commission d'appel d'offres	3 + Pdt Bernard MIOCHE Jean-Luc SOUZY Bernard VIAL (Bussy Albieux) + Bernard CHAPELON	3 Pierre CHOSSONNERY Dominique ROCHE Agnès TARIT
CLETC commission locale d'évaluation des transferts de charges	18 conseillers de chaque commune désignés par délibération des conseils municipaux	
CADA – Commission d'Accès aux Documents Administratifs	1 M. Jean-Marie MULTEAU (Ailleux)	
CNAS – Comité national d'action sociale	1 délégué local du collège des élus Bernard CHAPELON en plus d'un délégué local du collège des agents Isabelle MARCOUX	
EPORA	Possibilité pour notre communauté d'être candidate pour être l'un des 3 représentants de communautés de communes au sein du CA La CCPA se porte candidate Michel MAISONNIAL Lucien MOULLIER	Pierre DREVET Agnès TARIT
Commission d'élus pour l'attribution de la DDR	1 Maire et 5 présidents d'EPCI La CCPA se porte candidate	
Commission départementale de la Coopération Intercommunale	Bernard CHAPELON	

Par ailleurs, M. Moullier, Maire de Boën, rappelle la composition du conseil d'administration de l'hôpital local, dont il assure la présidence. Ce conseil d'administration prévoit la représentation de deux communes de la communauté. Ces derniers doivent être désignés par délibération du conseil municipal. Les communes de Sail sous Couzan et Sainte Agathe la Bouteresse se portent volontaires.

3. Mise en place des commissions

Monsieur Bernard Mioche 1^{er} Vice-Président rappelle qu'elles sont pour le moment au nombre de 7 : économie (y compris agriculture), environnement, services à la population, tourisme et culture, sports, projet de territoire et finances. Elles seront toutes réunies d'ici la mi-juillet, sous la responsabilité d'un élu, président ou vice-présidents. Les communes sont invitées à désigner pour chacune d'entre elles un représentant. En tout état de cause, une convocation à chaque commission sera adressée systématiquement aux Maires des 18 communes, pour que toutes les communes puissent y être représentées.

S'agissant de la commission locale pour l'évaluation des transferts de charges, elle doit faire l'objet d'une délibération de chaque conseil municipal ; un modèle-type sera envoyé.

M le 1^{er} Vice-Président donne ensuite des explications sur la commission « projet de territoire » et sur la démarche qu'il souhaite entreprendre. En préalable à une démarche de Contrat Territorial de Développement avec les services du Conseil Général de la Loire, et au recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration d'un projet de territoire, il est proposé d'aller à la rencontre des 18 communes-membres de la Communauté de communes du pays d'Astrée. Ces réunions vont permettre d'associer élus, représentants d'associations, entrepreneurs, particuliers... pour réfléchir ensemble à ce que nous voulons que notre territoire devienne à court, moyen et long termes. Il sera ainsi proposé

de « rêver » ensemble pour les 10 années à venir et de travailler selon les 4 axes suivants : Economie (commerce, artisanat, industrie, agriculture, ...), Environnement (déchets, paysages, urbanisme, foncier, habitat...), Tourisme et culture (patrimoine, promotion, chemins de randonnée, programmation, hébergement, ...), Services à la population (enfance, jeunesse, personnes âgées, personnes handicapées, ...). Pour chacun des axes, les niveaux d'intervention jugés les plus pertinents (échelle communale, intercommunale, pays, ...), les partenariats envisageables et/ou indispensables seront précisés. Puis les idées, actions ou projets déjà évoqués, étudiés, voire programmés ou simplement envisageables seront listés. Pour cette dernière partie, les porteurs de projets potentiels sont donc aussi bien les communes, que la communauté, des associations, des entreprises comme des particuliers. Chaque dossier se situera ainsi dans un projet plus vaste de territoire. La mobilisation des financements devrait s'en trouver facilitée.

Très rapidement, un tableau avec des propositions de dates va être envoyé aux communes, pour que d'ici fin juillet les 18 communes aient été rencontrées. Mme Agnès Tarit, 3^{ème} Vice-Présidente suggère le regroupement des communes de Débats Rivière d'Orpra, L'Hôpital sous Rochefort et St Laurent Rochefort, cette proposition est validée par les Maires concernés. Les réunions devraient avoir lieu dans les salles des fêtes. Il est demandé aux correspondants de presse de bien vouloir relayer cette information et les dates quand elles seront connues.

4. Bon de commande n°2 du marché de collecte, transfert, tri et traitement des ordures ménagères, des déchets ménagers recyclables, des encombrants et des déchets de marché

M. le Président rappelle qu'un groupement de commande pour un marché de collecte, transfert, tri et traitement des ordures ménagères et des déchets avait été constitué entre les 3 intercommunalités suivantes : la Communauté d'Agglomération Loire Forez, la Communauté de Communes de Feurs en Forez et la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. La C.A. Loire Forez était le coordonnateur de ce groupement de commande. Il s'agit d'un marché à bon de commande sans minimum ni maximum en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics. La durée du marché est de 6 ans. Le début d'exécution des prestations était au 2 mai 2007. Le terme de ce marché est fixé au 1^{er} mai 2013. La Présidente de la C.A. Loire Forez a attribué ce marché à la Société Véolia Propreté le 11 janvier 2007.

M. le Président précise qu'après l'attribution du marché par le groupement de commande, chaque intercommunalité assure l'exécution et le règlement de son propre marché. Il convient donc de passer commande avec l'entreprise Véolia Propreté. Un premier bon de commande avait ainsi été approuvé en conseil communautaire du 29 janvier 2007 pour les 12 premiers mois de fonctionnement. Il est aujourd'hui proposé de signer le bon de commande n°2 avec la société Véolia Propreté sur la base des prix unitaires prévus dans le marché, pour un montant prévisionnel de 575 171,22 € HT, pour les 12 mois suivants. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le bon de commande n°2 et autorise M. le Président à signer le bon de commande n°2 avec Véolia.

5. Délégation de compétence entre le SIMELET et la Communauté d'Agglomération Loire Forez pour le service de la fourrière animale : renouvellement de notre convention

M. le Président informe l'assemblée que par convention, la Communauté de Communes du Pays d'Astrée a confié depuis le 1^{er} janvier 2001 à la fourrière du SIMELET, Syndicat intercommunal Montbrisonnais pour l'environnement, les loisirs et le tourisme, les animaux errants (chiens et chats) trouvés sur son territoire. Pour ce service, la Communauté de communes s'acquitte d'un coût calculé au prorata du nombre d'habitants.

Le conseil syndical du SIMELET a décidé d'abandonner cette délégation de compétence au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Loire Forez à compter du 1^{er} avril 2008. Mme la Présidente de la Communauté d'Agglomération, par courrier du 7 avril, nous demande si nous souhaitons maintenir cette convention. M. Le Président donne lecture du projet de convention joint au courrier, validé par le conseil communautaire de Loire Forez du 15 avril dernier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec la Communauté d'Agglomération pour assurer la garde des animaux errants (chiens et chats) trouvés sur son territoire et autorise le Président à signer tous documents jugés utiles pour le renouvellement de cette convention.

M. le Président précise par ailleurs, avoir reçu une proposition de service d'un gérant de pension canine et féline installé sur St Etienne le Molard. Cette nouvelle possibilité sera étudiée dans le courant de l'année 2008, le préavis pour décider de ne pas renouveler l'actuelle convention étant de 3 mois.

6. Structure d'accueil de la petite enfance

M le Président souhaite apporter des informations sur l'état d'avancement de ce projet important pour notre territoire. La structure comprend 20 places correspondant à 7 places de halte garderie et 13 places de crèche. Cette structure multi accueil comportera des places fixes, des places occasionnelles, et en fonction du besoin, des places pour enfants handicapés, des places pour enfants de familles en difficulté et des places d'accueil d'urgence. Le relais assistantes maternelles est également intégré à cet équipement. Les 20 places permettront d'accueillir de 60 à 80 enfants.

Le plan de financement (en date du 15 avril 2008) est le suivant :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 avril 2008

DEPENSES	Montant HT en €.	RECETTES (subventions notifiées)	Montant HT en €	Taux %
Acquisition terrain	8 335	Conseil Général sur crèche	106 000	12,14
Travaux (marchés notifiés) dt 26 975 € H.T. travaux voirie et accès (dt 1% artistique, révision des prix et énergies renouvelables)	688 826	40% du montant H.T dans la limite de 106 000 €. CAF – Fonds exceptionnels – Crèche-halte-garderie	190 000	21,76
Avenants	4 384	(20 x 9 500 €)		
Etudes diverses / ingénierie pub	77 199	CAF Relais	30 502	3,49
Mobilier, équipement et matériel pédagogique	69 000	dont 15 251€ en subvention et 15 251€ sous forme de prêt sur 10 ans sans intérêt		
Assurance Dommage ouvrage	10 000	Région - Contrat de Pays	80 000	9,16
Dématérialisation	500	Etat - DDR 2007	103 224	11,82
Reprographie, publicité	10 000	ADEME sur énergies renouvelables	2 580	0,30
Géomètre	3 155	Conseil Général sur ER	1 600	0,18
Bornage terrain	1 000	Conseil régional sur ER	1 800	0,21
Notaire	626	Autofinancement CCPA	357 319	40,93
TOTAL	873 025	TOTAL	873 025	100,00

Une consultation est en cours pour le mobilier et l'équipement. La date limite de réception des offres était fixée au 29 avril à 12 h, tous les lots ont fait l'objet d'au moins une offre.

Le choix d'une gestion déléguée

Un marché public de services, passé en application des articles 28 et 30 du CMP, a été lancé le 18 septembre 2007 avec date limite de réponse fixée au 18 octobre 2007. 11 dossiers ont été retirés et 7 plis ont été reçus dans les délais dont 1 sans offre de prix.

L'offre devait tenir compte de deux phases :

- 1^{ère} phase de démarrage de la mission du 1^{er} mai au 31 août 2008 (soit 4 mois avant l'ouverture) : organisation de la structure multi-accueil et mise en exploitation des équipements
- 2^{ème} phase du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2011 : gestion et exploitation de la structure.

L'offre économiquement la mieux disante a été proposée par la Fédération départementale Familles Rurales de la Loire pour un montant global sur 40 mois (intégrant la phase de démarrage) de 369 245,68 € dont 16 856€ pour les 4 premiers mois de la période de démarrage. Le montant global pour les 3 années de fonctionnement (sans la période de démarrage) s'élève à 352 389,68 € soit 117 463,22 € par an et 9 788,60 € par mois.

Le choix de la directrice est fait : il s'agit de Nathalie Olivier, ancienne animatrice du relais assistantes maternelles.

Les autres recrutements seront en cours via l'ANPE début mai.

Une réunion d'information pour les parents intéressés sera organisée le **vendredi 30 mai à 20h** à la salle des fêtes de Boën.

Il est par ailleurs rappelé que la salle du 1^{er} étage de l'ancienne chapelle est incluse dans les coûts présentés ci-dessus alors même que son utilisation n'a pas encore été définie. Sa superficie est de l'ordre de 90 m².

7. Questions diverses

7.1. Hôpital de Montbrison : service de réanimation

Il est donné lecture de la motion reçue de la Communauté d'Agglomération Loire Forez et de la délibération prise par le conseil municipal de Marcilly le Châtel.

A l'unanimité, le conseil adopte une motion dans des termes identiques.

« le rejet de la demande d'exercer l'activité de soins de réanimation à l'hôpital de Montbrison est tombé, alors que des avis favorables ont été donnés, notamment par le CROS (Comité Régional de l'Organisation Sanitaire), de la Région Rhône-Alpes, la COMEX de l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation) n'a pas suivi ces avis.

Cette décision inattendue prive l'hôpital d'un service important performant et reconnu. Elle est à contre courant du développement démographique et économique du Centre Loire. Elle ne contribue pas à l'aménagement équilibré du territoire ligérien en matière de santé. Après la disparition du Tribunal de Grande Instance de Montbrison, cette nouvelle fermeture nous paraît totalement arbitraire et ne peut provoquer qu'un profond sentiment d'injustice.

Pour l'intérêt général des habitants de notre arrondissement, pour un service public de santé de qualité, le conseil communautaire demande instamment que cette décision soit révisée. »

M. Dominique Roche, 6^{ème} Vice-Président rappelle les mobilisations antérieures pour le Tribunal de Grande Instance et souhaite que tous restent vigilants pour l'avenir de l'arrondissement de Montbrison.

7.2. Indemnités du président et des vice-présidents

M. Le Président rappelle que ces indemnités de fonction sont plafonnées à un pourcentage de l'indice 1015, le maximum autorisé est de 48,75% de cet indice pour le Président et de 20,63% pour les Vice-Présidents. Il est proposé de voter les pourcentages suivants :

- 31,60 % pour le Président
- 15,80% pour le 1^{er} Vice-Président
(à l'identique du mandat précédent)
- 10,32 % pour les vice-présidents suivants (contre 7,20% lors du mandat précédent)

L'enveloppe totale serait ainsi de l'ordre de 46 000 euros contre un volume de 28 000 euros inscrits au budget 2008 voté lors du conseil du 28 février de cette année.

7.3. Hôpital local de Boën

M. le Maire de Marcilly le Châtel s'indigne du courrier qu'il a reçu du docteur Giraud et demande aux Maires de la communauté s'ils souhaitent adresser une réponse commune au docteur Giraud. Pour ce faire, il donne lecture du projet de courrier qu'il a préparé.

M. le Président précise que le courrier reçu par les Maires de la communauté est le même que celui reçu par les conseillers municipaux de Boën mais qu'il est en revanche différent du courrier reçu à la communauté, dont il donne lecture des grandes lignes.

Tous ne souhaitant pas répondre à ce type de courrier, il est convenu que chacun réagisse séparément.

7.4. Assurances personnelles des élus

M. Moullier rappelle qu'avec M. Bouchet, ils représentent les maires du canton à l'association des Maires de l'arrondissement de Montbrison. Ils informent donc leurs collègues élus que l'association a lancé une consultation auprès de sociétés d'assurance pour la couverture à titre personnel qui doit être prise par chaque Maire.

M. Moullier, conseiller général souhaite par ailleurs évoquer **l'aide au maintien du commerce et de l'artisanat**. Une aide classique du Conseil Général de la Loire existe et prend le relais de l'ORAC opération de redynamisation de l'artisanat et du commerce, qui bénéficiait de cofinancements de l'Europe et de l'Etat.

Les techniciens consulaires ne connaîtraient pas ces dispositifs. Il est rappelé que ces aides supposent le cofinancement de la Communauté pour les seuls dossiers implantés sur Boën (seuil des 2 000 habitants) et que ce cofinancement est de 18 000 euros pour l'année 2008, la convention de partenariat avec les services du Conseil Général avait été approuvée en conseil communautaire lors du précédent mandat. Cette aide est consultable page 65 et suivantes du Guide 2008 des interventions du Conseil général de la Loire qui vient d'être envoyé ou sur le site internet de ce dernier. (http://www.loire.fr/display.jsp?id=ci_526779). Les services seront alertés sur le défaut d'information.

M. le Président précise que sont distribués en séance les calendriers des manifestations foréziennes, les dépliants pour les Boënnales/Printaflor du 18 mai prochain, informe des visites guidées organisées par le Pays d'Art et d'Histoire le samedi 10 mai à 15h visite guidée de l'église de Sail sous Couzan et le samedi 17 mai à 15h balade pédestre sur le chemin d'Amasis à Marcilly le Châtel.

La commune de Débats Rivière d'Orpra est candidate pour accueillir le prochain conseil et invite les participants à l'inauguration de l'équipement du ruisseau du Dardanet en canyon sportif le 24 mai prochain à 14h30 (descente du ruisseau ou circuit pédestre) ou à 17h30 pour le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

M. le Maire de Leigneux invite les participants au verre de l'amitié.